Informations de base

2010/2078(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport annuel 2009 de la BCE **Subject** 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Affaires économiques et monétaires	BALZ Burkhard (PPE)	27/04/2010

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Affaires économiques et financières	REHN Olli

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/06/2010	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/10/2010	Vote en commission		Résumé
09/11/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0314/2010	
22/11/2010	Débat en plénière		
23/11/2010	Décision du Parlement	T7-0418/2010	Résumé
23/11/2010	Résultat du vote au parlement		
23/11/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2010/2078(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148-p1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée

Dossier de la commission	ECON/7/02621

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE443.083	21/06/2010	
Amendements déposés en commission		PE448.904	16/09/2010	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0314/2010	09/11/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0418/2010	23/11/2010	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2011)1476	02/05/2011	

Rapport annuel 2009 de la BCE

2010/2078(INI) - 23/11/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le rapport annuel de la BCE.

La résolution se félicite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, qui a conféré à la BCE le statut d'institution de l'Union européenne, ce qui renforce la responsabilité du Parlement en tant qu'institution clé par l'intermédiaire de laquelle la BCE est responsable devant les citoyens européens.

Stabilité économique et financière : inquiets des écarts macroéconomiques considérables persistants entre les économies de la zone euro, les députés soulignent la nécessité d'une réforme et d'une **coordination plus étroite des politiques économiques dans la zone euro**. Ils déplorent que, dans l'Union économique et monétaire, l'accent ait surtout été mis sur l'aspect « monétaire ».

La résolution demande l'application sans restriction et avec davantage de cohérence du **pacte de stabilité et de croissance**. Les députés estiment que ce pacte doit être complété par la mise en place d'un **système d'alerte précoce**, par exemple sous la forme d'un « **semestre européen** », afin d'améliorer la surveillance et de renforcer la coordination des politiques économiques.

La Commission est invitée à présenter des propositions en vue de renforcer le pacte en y intégrant des objectifs spécifiques visant à **combler l'écart de compétitivité entre les économies européennes**, afin de stimuler une croissance créatrice d'emplois.

Les députés estiment par ailleurs que l'absence de mécanisme de gestion de la crise, prévu à l'avance, et le comportement de certains gouvernements n'ont pas permis d'apporter une solution rapide à la crise de la dette souveraine dans certains États membres de la zone euro. Ils demandent par conséquent la mise en place d'une **structure permanente de gestion des crises**.

Selon les députés, l'aide financière aux pays de l'Union en proie à une crise de la dette doit être conçue de manière à encourager le remboursement des prêts, l'équilibre budgétaire et la réforme économique.

Gouvernance et prise de décision : tout en attirant l'attention sur l'indépendance de la BCE, la résolution recommande que la BCE accentue la **transparence** de ses travaux afin de renforcer sa légitimité et sa prévisibilité.

Eu égard au nouveau statut que le traité de Lisbonne confère à la BCE, les députés estiment que le choix des candidats au directoire proposés par le Conseil devrait faire l'objet d'une audition par la commission parlementaire concernée puis être soumis à un **vote du Parlement européen**.

Le Parlement souligne sa détermination à poursuivre le dialogue monétaire, en tant qu'élément important du contrôle démocratique exercé sur la BCE.

Sortir de la crise : la résolution rappelle que la BCE a ramené ses taux d'intérêt à 1% et a maintenu ses mesures non conventionnelles et sans précédent pour soutenir le crédit tout au long de l'année 2009. Les députés constatent que ces mesures ont porté leurs fruits, en évitant une accentuation de la récession et une nouvelle crise financière. Ils estiment que la levée de ces mesures doit être **réfléchie et coordonnée avec les gouvernements nationaux**. Ils restent cependant préoccupés par l'effet asymétrique potentiel de la stratégie de sortie de crise de la BCE, compte tenu des différences considérables existant entre les États membres de la zone euro en ce qui concerne leur cycle économique.

La résolution souligne qu'une **sortie graduelle des déficits publics** et que la viabilité à long terme des finances publiques revêtent une importance essentielle pour la zone euro dans son ensemble.

Le Parlement constate que la crise et les mesures de redressement et de stimulation de l'économie qui ont suivi ont donné lieu à des mesures d'austérité radicales qui, dans le même temps, limitent fortement la capacité d'agir des gouvernements. Il **met en garde contre les plans d'austérité**, qui ne devraient pas comporter de mesures susceptibles de freiner lourdement la reprise économique.

La résolution souligne la nécessité d'accroître de façon décisive les **capitaux tampons des banques** et d'améliorer la qualité du capital et se félicite de la proposition du comité de Bâle de donner une définition plus étroite des fonds propres et d'introduire des taux plus élevés de fonds propres.

D’une manière générale, les députés estiment qu'il faut **rendre le système financier dans son ensemble moins fragile** et qu'il faut tirer les leçons de la crise au niveau mondial afin de réduire le risque systémique, de lutter contre les bulles financières et d'améliorer la qualité de la gestion des risques et la transparence des marchés financiers, en réaffirmant que leur rôle premier est de financer l'économie réelle.

Dimension extérieure : la résolution note que **l'euro a pris de l'importance en tant que devise internationale** tout au long de 2009 mais a dû faire face à de fortes pressions en 2010. Elle souligne qu'à une époque marquée par une forte volatilité des taux de change, l'euro se trouve renforcé, en particulier par rapport au dollar américain et au yuan renminbi, et s'inquiète du fait que cela pourrait nuire à la compétitivité de la zone euro.

Les députés partagent les inquiétudes quant à l'augmentation de la masse monétaire aux États-Unis et, dans une moindre mesure, dans l'Union européenne.

Le Parlement souligne que, indépendamment de l'actuelle crise financière et économique mondiale, **la zone euro doit être élargie à de nouveaux États membres**, lesquels doivent cependant, comme condition préalable, remplir tous les critères de Maastricht. Les députés estiment que l'adoption de l'euro par l'Estonie montre l'importance de cette devise, en dépit de la crise de la dette publique.